

Aux familles des résidents

A Mauges sur Loire, vendredi 5 mai 2023

Nos Réf : BR

Objet : partage d'informations

Madame, Monsieur,

En ce mois de mai, j'ai de nombreuses informations à partager avec vous :

Le vendredi 26 mai, aura lieu le gouter festif partagé avec les résidents et leurs proches à compter de 15 h 30. Nous vous demandons de vous y inscrire si vous comptez y participer. Nous organisons cet événement tous les ans depuis de nombreuses années et c'est toujours un moment de partage très apprécié.

Nous profitons de la venue de nombreuses familles à cet événement pour organiser une réunion d'informations dès 14 h qui nous permettra de vous présenter les comptes de l'année 2022 mais aussi le budget 2023. Nous aborderons aussi les projets en cours et à venir à l'ehpad.

Vous trouverez ci-joint la fiche de présentation et le coupon à nous retourner. Vous pouvez aussi vous contenter d'envoyer un mail à accueil@francoisedandigne.fr et ce avant le 17 mai.

Nous organisons en partenariat avec les Audioprothésistes Mobiles, un service dont l'objectif est de rendre accessible le soin auditif aux personnes en perte d'autonomie. Une journée va donc être consacrée à l'audition **le 8 juin prochain**. Cette journée sera l'occasion de réaliser un dépistage auditif auprès des résidents intéressés. Vous trouverez ci-joint un document de présentation. Votre présence peut être un plus lors de cet examen mais n'est pas obligatoire. Je pense que vous êtes tous bien conscients de l'importance de préserver l'audition et de combien la perte de ce sens est une lourde peine pour chacun et un facteur d'isolement.

Une nouvelle campagne de vaccination COVID 19 s'ouvre : elle **doit être réalisée dans un délai resserré du 27 avril 2023 au 16 juin 2023** pour permettre l'organisation d'une 2^{ème} campagne à l'automne, en même temps que la vaccination contre la grippe. Les campagnes de vaccination seront désormais biannuelles : au printemps et à l'automne. Un délai de 6 mois devra en effet être respecté entre les 2 doses de vaccin.

Les personnes concernées par la campagne :

- Les personnes âgées de 80 ans et plus, dont celles qui résident en résidence autonomie ou en résidence service ;
- Les résidents des EHPAD et USLD, quel que soit leur âge ;
- Les personnes immunodéprimées quel que soit leur âge ;
- Les personnes à très haut risque de forme grave, sur recommandation médicale.

Les résidents vont donc en être informés et ce rappel sera donc réalisé courant juin, pour les personnes consentantes.

Nous avons mis en place depuis longtemps un registre de **plaintes et réclamation**, conformément au code de santé publique. Ce registre n'a jamais été bien utilisé et a parfois servi de livre d'or ! nous avons donc revu notre démarche et avons élaboré une procédure de « plainte et réclamation » ainsi qu'un formulaire de déclaration dont peuvent s'emparer les résidents et leurs proches. L'objectif est de prendre en compte les éléments apportés pour progresser et corriger des défauts dont nous ne sommes pas toujours conscients. Tout est sur notre site internet, une pochette a été mise à l'entrée de l'établissement, des formulaires sont ainsi à votre disposition. Une fois complété le formulaire est à déposer dans notre boîte aux lettres interne. Il sera alors analysé comme décrit dans la procédure et une réponse vous sera apportée. Nous joignons les documents à ce courrier.

Un événement majeur pour la vie de notre institution : l'évaluation de notre établissement par des auditeurs externes, comme le veut la réglementation. Cette évaluation aura lieu les 31 mai, 1^{er} et 6 juin prochains puis tous les 5 ans. Elle donnera lieu à un rapport qui sera rendu public comme c'est déjà le cas pour les établissements de santé. Des résidents volontaires vont être audités, ils pourront être accompagnés par leur personne de confiance s'ils le souhaitent. A ce jour, nous ne savons pas encore quel résident sera choisi. Ce sera aussi le cas pour le Conseil de Vie Sociale. Nous pourrions en reparler le 26 mai.

Autre événement majeur en juin : **la négociation du CPOM** (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) qui vient déterminer les objectifs de progression et les moyens de l'établissement pour les 5 ans à venir. Cela détermine la dotation versée par le département et l'ARS (agence régionale en santé).

Beaucoup d'informations en une seule fois ! je reste à votre disposition si vous souhaitez échanger sur les sujets évoqués.

Nous vous remercions de bien vouloir partager ce courrier et toutes les pièces jointes avec vos proches, nous n'avons pas obligatoirement toutes les adresses mails des personnes concernées. N'hésitez pas à nous les communiquer, nous les ajouterons à notre liste de diffusion. Ce courrier est aussi diffusé sur notre site internet.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos respectueuses salutations.

Brigitte RETAILLEAU
Directrice